

## Piano

**Le concours aura lieu du 1 au 7 Juillet 2009**

### 1. CONDITIONS D'ADMISSION

Le concours est exclusivement réservé aux Pianistes  
Trois catégories sont proposées en fonction de l'âge.

Cat A – Age limité à 9\* ans.

Cat B – à 14\* ans inclus.

Cat C – 14 à 18\* ans inclus.

\* A la date du 1er Juillet 2009

Chaque dossier doit comporter :

- Une demande d'inscription.
- Une photocopie de l'acte de naissance ou du passeport ou de la carte d'identité.
- Une photocopie de la carte ou un certificat de l'Ecole de Musique dans laquelle le candidat est étudiant.
- Une recommandation de l'Ecole de Musique ou d'un professeur ou musicien reconnu.
- Une courte biographie (études, noms professeurs, participations concours, festivals, prix, etc).
- Un programme pour le concours détaillé (œuvres, compositeurs, tonalité, opus et durée).
- Deux photos noir et blanc récentes format 13x18.

Les dossiers de tous les candidats restent la propriété du comité d'organisation, et ne seront pas restitués.

Aucun changement de programme ne sera admis après la date de clôture des inscriptions: **1 Mai 2009**

[cliquez ici pour imprimer le BULLETIN D'INSCRIPTION](#)

[cliquez ici pour imprimer ou copier la PARTITION Moniuszko – Melcer «La Fileuse»  
\(Przasznicka\)](#)

[cliquez ici pour imprimer ou copier la PARTITION Smetana «Concert Etude in C  
major»](#)

Les droits d'inscription sont fixés à :

30 € pour Catégorie A

60 € pour Catégorie B & C

Le règlement doit être libellé à l'ordre et au compte de l'Association. (A.F.S.M.)

En cas de désistement, les droits d'inscriptions ne seront pas restitués.

## **2. REGLEMENT**

Le concours est ouvert à tous les pianistes répondant aux conditions d'admissions.

- Le concours est ouvert au public.
- Toutes les œuvres du programme seront jouées par cœur.
- L'ordre de passage se fera par tirage au sort (dans l'ordre Cat. A puis B et C).
- Chaque candidat aura la possibilité de répéter 20 mn dans la salle du concours.
- Les décisions du jury seront sans appel.
- Aucune réclamation ne sera admise.
- Le jury pourra interrompre un candidat.
- Tous les lauréats seront tenus de participer au concert de clôture.
- Tous les droits audio et vidéo pendant la durée du concours de l'ouverture à la clôture, ainsi que les retransmissions sont la propriété exclusive de l'Organisation du concours.

## **3. PROGRAMME**

- Catégorie A  
Programme libre durée : 12 mn. maximum.  
Exclusivement Compositeurs Slaves.
- Catégorie B  
Programme libre 20 mn. maximum.  
1 oeuvre imposée Moniuszko – Melcer « La Fileuse » (Przasznicka).  
Libre pour la suite du programme.
- Catégorie C  
Programme 30 min. maximum.  
1 oeuvre imposée Smetana - « Concert Etude in C major »  
Libre pour le suite de programme.

Remarques

La totalité du programme dans les 3 catégories devra **EXCLUSIVEMENT** être constituée d'oeuvres de compositeurs slaves.

## **4.Prix**

Catégorie A

-Premier prix :..... 500€

-Deuxième prix :..... 300€

-troisième prix :..... 200€

Catégorie B

-Premier prix :..... 700€

-deuxième prix :..... 500€

-troisième prix :..... 300€

### Catégorie C

-Premier prix....., 1000€

-Deuxième..... 700€

-troisième prix..... ..500€

Pour la distribution des prix le jury se donne le droit de :

o Ne pas attribuer tous les prix

o De diviser les prix entre les concurrents.

Les organisations publiques, gouvernementales ou privées françaises et étrangères pourront attribuer des prix spéciaux.

## **5. MODALITES D'HEBERGEMENT**

Chaque participant ou accompagnateur est pris en charge dès son arrivée sur le lieu du concours.

Inclus dans le forfait :

- Hébergement par chambre de 2 personnes.
- Repas complets. (Petit-déjeuner – déjeuner - dîner).
- Diverses collations et pâtisseries dans la journée.
- Mise à disposition de 10 pianos permettant à tous les participants de travailler et de répéter (suivant planning pré-établi) et ce pendant toute la durée du concours.
- Accès à toutes les conférences organisées dans le cadre du concours.

Le montant forfaitaire de l'hébergement est fixé à 850 €par personne.

Les droits d'inscriptions (30 €ou 60 €) seront déduits pour tous les candidats participants.

Ne sont pas inclus et restent à la charge de chaque participant :

- Le voyage depuis le lieu d'origine jusqu'au lieu du concours.
- Les participants étrangers doivent eux-mêmes faire les démarches nécessaires pour l'obtention éventuelle d'un visa ainsi que son acquittement.
- Le comité d'organisation adressera à ceux qui en feront la demande, une invitation officielle permettant au participant de déposer une demande de visa auprès du consulat de France de sa région.

## **6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRE**

Les structures d'accueil offrent la possibilité aux musiciens de résider et de travailler dans les meilleures conditions.

Elles disposent en outre d'un théâtre dans lequel se dérouleront les épreuves du concours.

L'hébergement est assuré dans des chambres tout confort.

La restauration (pension complète) est proposée sous forme de buffets.

Une bibliothèque, une cafétéria, un salon de thé ainsi que différents services sont mis à

la disposition des participants.

Des salles de conférences sont également disponibles.

Le lieu, ainsi que la période estivale retenus pour le déroulement du concours, permettront aux participants d'allier agréablement travail et détente.

Tous pourront se sentir en parfaite harmonie dans ce site exceptionnel de 15 hectares.